

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Aide aux missions locales »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

**J400 - Investir dans l'avenir, en éclairant les choix
d'orientation tout au long de la vie**

Pour que personne ne reste sur le bord du chemin dans un contexte de fort dynamisme du marché de l'emploi, la Région fait de l'accès à l'autonomie et de l'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi une priorité. Ainsi, pour développer son action en faveur de l'emploi des jeunes, elle s'appuie notamment sur le réseau des Missions locales, constitué de 21 structures et 599 collaborateurs, dont le rôle est d'accompagner les jeunes en difficulté dans leur insertion professionnelle.

A noter que 51% des jeunes de 16 à 25 ans entrant sur une action du programme régional de formation ont été aiguillés par une Mission locale

Afin de permettre aux missions locales de poursuivre leur accompagnement indispensable auprès des jeunes en situation de décrochage, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : 2. Aller au plus près de chacun sur tout le territoire

D'ajouter :

Je vous propose d'inscrire une autorisation d'engagement de 343 218,10 € au titre des projets mis en place par les missions locales.

Il est proposé de réduire en conséquence l'autorisation d'engagement proposée dans le cadre de l'alinéa

III 3 Ecoles de Production, du rapport J203 – Accompagner les élèves dans la réussite de leur parcours scolaire d'un montant équivalent de 343 218,10 euros



Sabine Lalande
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Mélanie Cosnier
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble